

Séance du Conseil communal du 29 juin 2022

Résumé des points inscrits à l'ordre du jour

SEANCE PUBLIQUE

Informations

La tutelle a approuvé les arrêtés de redevances suivants :

- celui concernant l'obtention d'une concession et placement d'une urne funéraire, la pose de plaque commémorative pour les stèles mémorielles situées à proximité des parcelles de dispersion dans les cimetières communaux et le renouvellement de concession ;
- celui pour l'enregistrement d'une demande de changement et/ou ajout de prénom ;
- celui concernant l'occupation du domaine public par le placement de loges foraines, de loges mobiles et de cirques.

1. TRAVAUX ET PATRIMOINE – Droit de tirage PIC/PIMACI 2022-2024 - Approbation des projets

L'objectif du Gouvernement étant d'instaurer plus significativement encore le soutien aux politiques de mobilité active et d'intermodalité menées par les communes, un droit de tirage spécifique leur est accordé afin de permettre de réaliser des aménagements cyclables, piétons ainsi que des aménagements favorisant l'intermodalité à travers des mobi-pôles.

Dans ce cadre, le Conseil communal est invité à approuver le Plan d'Investissement communal 2022-2024 pour un montant total estimé de 5.262.434,00€ (TVA et honoraires compris).

Attention il faut savoir que les montants sont supérieurs à l'attribution ! Il s'agit d'une obligation dans le cadre des dossiers PIC et PIMACI

2. TRAVAUX ET PATRIMOINE – Voiries agricoles - Réfection de la Ferrière à Virelles - Approbation du cahier des charges

Le Conseil communal est invité à approuver, sous réserve de l'obtention d'un subside, le cahier des charges n° 2022-031 "Réfection de voirie agricole : rue Ferrière à Virelles" établi par le service Comptabilité. Le montant estimé s'élève à 81.780,00 € hors TVA ou 98.953,80 €, 21% TVA comprise.

Le marché passera par procédure ouverte. Le crédit permettant cette dépense sera inscrit au budget extraordinaire de la Ville de Chimay dès réception de la promesse ferme du subside.

3. TRAVAUX ET PATRIMOINE – Voiries agricoles - Réfection de la Rue du Rond-point à Forges - Approbation du cahier des charges

Le Conseil communal est invité à approuver, sous réserve de l'obtention d'un subside, le cahier des charges n° 2022-030 relatif au marché "Réfection de voirie agricole : rue du Rond-Point à Forges" établi par le service Comptabilité. Le montant estimé s'élève à 239.164,50 € hors TVA ou 289.389,05 €, 21% TVA comprise.

Le marché passera par procédure ouverte. Le crédit permettant cette dépense sera inscrit au budget extraordinaire de la Ville de Chimay dès réception de la promesse ferme du subsidé.

4. URBANISME - Convention de partenariat entre la Ville de Chimay et l'asbl Contrat de Rivière Sambre et Affluents pour la période 2023 – 2025

La Ville de Chimay, en sa qualité de gestionnaire des cours d'eau non navigables de troisième catégorie, est tenue d'assurer une gestion intégrée, équilibrée et durable de ses cours d'eau. Dans ce cadre, il est proposé au Conseil communal d'approuver la convention de partenariat entre la Ville de Chimay et l'asbl Contrat de Rivière Sambre et Affluents pour la période 2023 – 2025 et les engagements qui y sont repris. Une quote-part de soutien relative aux années 2023, 2024 et 2025 sera versée pour un montant annuel calculé comme suit : quote-part de base (765 €) + 0,092 €/hab. sur le sous-bassin de la Sambre. Le montant de la quote-part annuelle pour la Ville de Chimay s'élève à 844,76 € (correspondant à 867 habitants).

5. URBANISME – Renouvellement partiel de la commission consultative d'aménagement du territoire et de mobilité (CCATM) - Sélection des membres

Le Conseil communal ayant décidé en séance du 08/12/2021 de procéder au renouvellement partiel de la CCATM (Commission Consultative Communale d'Aménagement du Territoire et de Mobilité) à la suite de deux démissions, il est proposé au Conseil communal de procéder au vote d'un membre effectif et d'un membre suppléant.

6. URBANISME – Motion à l'encontre du protocole de collaboration entre les communes et le département de la police et des contrôles du Service Public de Wallonie agriculture, ressources naturelles et environnement

Le SPW-Département de la police et des contrôles (DPC) propose à la Ville de Chimay de souscrire au protocole de collaboration entre les communes et le DPC. Ce service transférant systématiquement des missions nouvelles sur les communes sans transfert de moyens humains et/ou financiers, le Collège communal propose au Conseil communal de ne pas signer le protocole de collaboration de la DPC et de communiquer cette décision au SPW - Département de la police et des contrôles ainsi qu'au Ministre des Pouvoirs locaux.

7. AFFAIRES GÉNÉRALES - Plan HP - Etat des lieux 2021 - Rapport d'activités 2021 - Programme de travail 2022 - Pour information

Le Conseil communal est invité à prendre connaissance de l'état des lieux et du rapport d'activités annuel du plan HP 2021 ainsi que du programme de travail pour l'année 2022. Les objectifs du plan HP sont de favoriser l'accès aux droits fondamentaux, notamment le droit au logement, pour les personnes résidant en permanence dans un équipement à vocation touristique comme les "campings", favoriser la réinsertion dans un logement décent des personnes concernées (relogement sur base

volontaire), empêcher toute nouvelle installation de résident permanent (maîtrise des entrées), d'accompagner les résidents dans leurs démarches et de veiller à l'accès à l'eau et à l'électricité dans les sites d'habitat permanent.

8. AFFAIRES GÉNÉRALES - Projet d'aménagement sur le site du Circuit de Chimay - Création d'un "Co sporting" - Décision de porter le projet

L'asbl le Circuit de Chimay a pour projet de transformer les bâtiments existants sur le site du circuit de Chimay en vue de créer une cafétéria, un espace d'accueil, des sanitaires, des espaces de rangements et un co-sporting autour du site. Ce projet vise à fédérer autour des installations projetées plusieurs clubs sportifs qui pourraient en bénéficier en les partageant facilement dans la mesure où il s'agirait de pratiques sportives non sédentaires. Les locaux serviraient principalement à l'accueil des participants ainsi qu'au stockage de matériel. Il est proposé au Conseil communal de porter ce projet.

9. AFFAIRES GÉNÉRALES - Confirmation d'engagement vers une organisation durable au sens des objectifs de développement durable (ODD) de l'ONU - Soutien de la Wallonie - Adhésion à la charte - Désignation d'un référent communal

La candidature de la Ville de Chimay ayant été retenue dans le cadre de l'appel à projets "Vers des organisations durables", le Conseil communal est invité à approuver l'implication de la Ville à travers l'élaboration d'une feuille de route destinée à contribuer aux 17 objectifs de développement durable (ODD) établis par l'ONU. Il est proposé au Conseil communal de signer la charte d'engagement et de procéder à la désignation d'un référent développement durable de la Ville de Chimay.

10. AFFAIRES GÉNÉRALES - Régime d'aide aux communes en matière de bien-être animal – Ouverture d'une nouvelle période de subvention

La Ville de Chimay étant concernée par la prolifération des chats errants sur son territoire, le Collège propose au Conseil communal d'approuver la désignation du Refuge du Beaussart afin qu'il charge un vétérinaire d'effectuer la castration des chats errants mâles, la stérilisation des chats femelles et les euthanasies des chats errants dont l'état de santé ne permet pas de les maintenir en vie en leur assurant des conditions optimales de bien-être animal. Cette désignation fait suite à la prolongation du nouveau régime d'aide en matière de bien-être animal qui a ouvert une période de subvention aux communes du 01/04/2022 au 31/03/2023.

11. AFFAIRES GÉNÉRALES - Règlement communal en matière de délinquances environnementales

Le décret du 6 mai 2019 relatif à la délinquance environnementale entrera en vigueur le 1^{er} juillet 2022. La Ville de Chimay étant soucieuse de la qualité du cadre de vie et du respect des législations en matière d'environnement, il s'avère nécessaire, à ce titre, de prévoir, à côté de mesures de sensibilisation destinées à prévenir le non-respect de ces législations, des sanctions administratives afin de réprimer les comportements qui mettent en péril le respect de ces législations environnementales. Le Conseil

communal est invité à approuver le règlement communal en matière de délinquances environnementales et la désignation des fonctionnaires sanctionneurs provinciaux.

12. AFFAIRES GÉNÉRALES - Désignation d'un représentant communal à l'Assemblée Générale de Télésambre

Le Conseil communal ayant décidé en séance du 09/02/2022 d'approuver la Convention de partenariat entre Télésambre et la Ville de Chimay, il convient désormais de procéder à la désignation d'un représentant du Conseil Communal au sein de l'Assemblée Générale de Télésambre.

13. AFFAIRES GÉNÉRALES - Appellation de la voirie qui relie la rue du Grand prix des Frontières à la rue Thiérissart

La voirie reliant la rue du Grand Prix des Frontières à la rue Thiérissart ne possédant pas d'appellation, il est proposé au Conseil communal de nommer cette rue "rue Ivo Grauls". La législation régissant l'odonymie permet en effet l'utilisation d'un nom si le décès de l'intéressé a eu lieu cinquante ans avant l'utilisation de son patronyme pour dénommer cette voirie.

14. AFFAIRES GÉNÉRALES - Mesure de circulation

Considérant la nécessité de règlementer la circulation et le stationnement des véhicules dans le centre de Lompret, le Collège propose au Conseil communal d'approuver l'instauration d'une zone 30 à hauteur de la voirie régionale RN589 et l'aménagement de zones de stationnement.

15. FINANCES - Compte de fin de gestion du directeur financier f.f. au 31/12/2021

Selon l'article 84 du Règlement Général de la Comptabilité Communale, il convient de dresser un compte de fin de gestion à la date de la fin de fonction, pour l'exercice en cours et pour l'exercice en voie de clôture. Aucune autre opération comptable ultérieure au 31/12/2021 n'est ainsi imputable à la gestion du directeur financier f.f.. Il appartient au Conseil d'approuver cet arrêt du compte de fin de gestion.

16. FINANCES - Comptes - Exercice 2021 – Approbation

Le Collège invite le Conseil communal à approuver le compte annuel de la Ville de Chimay pour l'exercice 2021. Le budget présente un résultat global en boni de 1.713.091,35 €.

17. FINANCES - Approbation de la modification n°1 ordinaire et extraordinaire du budget 2022 de la Ville de Chimay

Le Conseil est invité à approuver la modification budgétaire n°1-2022 de la Ville de Chimay.

18. FINANCES - Approbation du compte 2021 du CPAS de Chimay - Tutelle

Le Collège propose au Conseil communal d'approuver le compte annuel du CPAS de Chimay pour l'exercice 2021.

19. FINANCES – Subventions – Décisions

19.1 Financement SUS/SMUR 2020 – Subventions 2020

Le Conseil est invité à approuver le versement d'une participation aux SUS et SMUR de 6,20 € par habitant à l'Intercommunale Hospitalière du Sud Hainaut et du Sud Namurois pour l'année 2020. Ce montant doit encore être diminué du transfert de points APE vers l'intercommunale soit un montant de 28.332 €.

19.2 Oxyjeune - Subventions 2021 et 2022

Le Collège invite le Conseil communal à approuver l'octroi d'une subvention de 5.000 € au Service d'Aide aux jeunes et aux familles Oxyjeune pour l'exercice 2021 ainsi que pour l'exercice 2022.

19.3 Centre Culturel de Chimay - Subvention 2022

Le Collège invite le Conseil communal à approuver l'octroi d'une subvention 66.239,02 € au Centre Culturel de Chimay pour l'année 2022.

19.4 CNABH asbl - Subventions ordinaire et extraordinaire 2022

Le Collège invite le Conseil communal à approuver l'octroi d'une subvention ordinaire de 3.000 € et d'une subvention extraordinaire de 5.000 € à l'asbl Cercle des Naturalistes et des Astronautes de la Botte du Hainaut pour l'année 2022.

19.5 asbl Mobilesem – Subventions 2022

Le Collège propose au Conseil communal d'approuver l'octroi à l'asbl Mobilesem d'une subvention de 4.878,50 € pour l'exercice 2022.

19.6 Les Petits Pas de la Botte asbl – Subventions 2022

Le Collège invite le Conseil à approuver l'octroi d'une subvention de 8.196 € à l'asbl " Les Petits Pas de la Botte" pour l'année 2022 (correspondant à une cotisation de 0,84 €/habitant calculée sur le chiffre de la population du SPF Intérieur, soit 9.757 habitants au 01/01/2022).

19.7 Associations culturelles, sportives, de loisirs et mouvements de jeunesse

Le Conseil communal est invité à approuver l'octroi de subventions aux associations listées ci-dessous :

- Fanfare de Forges : 991,57 € ;
- Fanfare de Baileux : 991,57 € ;
- Fanfare de Chimay : 1.011,41 € ;
- Académie de musique Sivry-Rance : 3.718,40 € ;
- Club de football de Chimay-Virelles : 500 € ;
- Club de tennis de table de Chimay : 500 € ;
- Comité de jumelage Chimay-Conflans : 1.500 € ;
- Les Scouts de Chimay : 500 € ;
- Territoires de la Mémoire : 245 € ;
- Les Plus Beaux Villages de Wallonie : 1.480 €.

19.8 Télésambre - Cotisation communale 2022

Le Collège propose au Conseil communal d'approuver l'octroi à Télésambre d'une subvention de 4.823,50 € pour l'exercice 2022 (correspondant à une cotisation de 0,50 €/habitant basée sur une population au 31/12/2020 de 9.647 habitants).

20. FINANCES – Fabriques d'église

20.1 Compte 2021 fabrique d'église de Rièzes

La fabrique d'église Saint-Gorgon à Rièzes a arrêté en séance du 26/04/2022 le compte de l'exercice 2021. Il appartient au Conseil d'approuver ce budget.

20.2 Compte 2021 fabrique d'église de Baileux

La fabrique d'église Saint-Martin à Baileux a arrêté en séance du 18/04/2022 le compte de l'exercice 2021. Il appartient au Conseil d'approuver ce budget.

20.3 Compte 2021 fabrique d'église de Bourlers

La fabrique d'église Saint-Michel à Bourlers a arrêté en séance du 23/03/2022 le compte de l'exercice 2021. Il appartient au Conseil d'approuver ce budget.

20.4 Compte 2021 fabrique d'église de Boutonville

La fabrique d'église Sainte-Vierge à Boutonville a arrêté en séance du 19/04/2022 le compte de l'exercice 2021. Il appartient au Conseil d'approuver ce budget.

20.5 Compte 2021 fabrique d'église de Chimay

La fabrique d'église Saints-Pierre-et-Paul à Chimay a arrêté en séance du 24/03/2022 le compte de l'exercice 2021. Il appartient au Conseil d'approuver ce budget.

20.6 Compte 2021 fabrique d'église de Forges

La fabrique d'église Saint-Georges à Forges a arrêté en séance du 19/04/2022 le compte de l'exercice 2021. Il appartient au Conseil d'approuver ce budget.

20.7 Compte 2021 fabrique d'église de L'Escaillère

La fabrique d'église Saint-Hilaire à L'Escaillère a arrêté en séance du 20/04/2022 le compte de l'exercice 2021. Il appartient au Conseil d'approuver ce budget.

20.8 Compte 2021 fabrique d'église de Robechies

La fabrique d'église Saint-Nicolas à Robechies a arrêté en séance du 19/04/2022 le compte de l'exercice 2021. Il appartient au Conseil d'approuver ce budget.

20.9 Compte 2021 fabrique d'église de Saint-Remy

La fabrique d'église Saint-Remy à Saint-Remy a arrêté en séance du 31/03/2022 le compte de l'exercice 2021. Il appartient au Conseil d'approuver ce budget.

20.10 Compte 2021 fabrique d'église de Salles

La fabrique d'église de Salles a arrêté en séance du 17/04/2022 le compte de l'exercice 2021. Il appartient au Conseil d'approuver ce budget.

20.11 Compte 2021 fabrique d'église de Virelles

La fabrique d'église Saint-Martin à Virelles a arrêté en séance du 13/04/2022 le compte de l'exercice 2021. Il appartient au Conseil d'approuver ce budget.

20.12 Compte 2021 Synode église protestante de Chimay

L'Eglise Protestante de Chimay a arrêté le compte de l'exercice 2021. Il appartient au Conseil d'approuver ce budget.

21. FINANCES - Association Intercommunale Générations Thiérache (AIGT) – Augmentation du capital – Décision

Le 17 mai 2018, le Conseil d'Administration de l'Intercommunale Hospitalière du Sud Hainaut et du Sud Namurois (entretiens devenue l'Association Intercommunale Générations Thiérache – AIGT) a décidé de demander aux communes associées de recapitaliser l'intercommunale pour un montant total de 1.111.700 €. Il est proposé au Conseil communal de participer à l'augmentation de capital proposée par l'AIGT, à concurrence d'un montant de 332.600 €, proportionnel au chiffre de la population du 1^{er} janvier 2018. La dépense sera financée par emprunt.

22. FINANCES - Organisation de Binche-Chimay-Binche et Belgian Lotto Tour - Subsidés – Décision

Dans le cadre de l'organisation des courses cyclistes "Binche-Chimay-Binche" et le Belgian Lotto Tour, le Collège propose au Conseil communal d'approuver l'octroi d'un subside de 10.000 € pour chacun des deux événements pour l'année 2022.

23. FINANCES - Situation de la caisse au 30 juin 2021, 30 septembre 2021 et 31 décembre 2021

Comme le prévoit le Code de la Démocratie Locale et de la Décentralisation, des contrôles ont été effectués sur les situations de caisse au 30 juin 2021, 30 septembre 2021 et 30 décembre 2021. Il revient au Conseil d'approuver l'arrêt de ces documents.

24. FINANCES - Valorisation touristique du patrimoine naturel de la Forêt du Pays de Chimay 2022-2023 - Convention – Décision

Il est proposé au Conseil d'approuver la convention de partenariat "Valorisation touristique du patrimoine naturel de la Forêt du Pays de Chimay " entre la Ville de Chimay et l'asbl Maison du Tourisme Pays des Lacs ainsi que la désignation des représentants de la Ville de Chimay. La subvention de la Ville de Chimay s'élève à 3.112,96 € par an pour les années 2022 et 2023.

25. FINANCES - Vente groupée de bois marchand - Approbation du cahier des charges et des conditions – Décision

Le Conseil est invité à arrêter le principe de l'organisation, par voie d'adjudication publique au rabais, de la vente de bois ordinaire qui sera organisée conjointement avec les communes de Froidchapelle, Momignies et la Forêt Domaniale de Chimay le 5 septembre 2022 à 10h00 à la salle Sudhaina de Baileux. Les clauses particulières applicables à la vente de bois seront fixées dans le cahier des charges qui régira cette vente.

26. ENSEIGNEMENT - Proposition de dispositif d'ajustement - Groupe scolaire Arthur Masson – Validation

A la suite de l'identification des écoles du groupe scolaire Arthur Masson comme écoles présentant un écart significatif de performance en dessous de la moyenne des écoles, une convention d'accompagnement et de suivi a été approuvée par le Conseil communal en date du 08 septembre 2021. Afin de permettre aux écoles ainsi reconnues de bénéficier de ressources particulières et d'un suivi rapproché, il revient au Conseil de ratifier la décision du Collège communal du 30/05/2022 validant la proposition du dispositif d'ajustement du groupe scolaire Arthur Masson.